

Avec la 3CM

La prime Air Bois, une aide au poil !



Jusqu'à 2 000 € pour remplacer
votre poêle à bois ou votre cheminée

3CM
l'interco
& vous


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

3CM
rénov+



La prime Air Bois, une aide au poil !



Afin de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air sur notre territoire en diminuant, notamment, les émissions de microparticules fines principalement dues au chauffage au bois, **l'utilisation des foyers ouverts est interdite depuis le 1^{er} avril 2026**, et celle des foyers fermés installés avant 2005 le sera au 1^{er} avril 2028. Ainsi, la 3CM vous accompagne en mettant en place une « prime Air Bois ».

Les modalités d'obtention

Bénéficiaires :

- Les propriétaires occupant du logement ou propriétaire d'un logement loué en résidence principale situé sur le territoire de la 3CM.
- L'appareil remplacé est un chauffage au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé datant d'avant 2005.
- Le nouvel appareil doit disposer au minimum du label Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent.
- Le bénéficiaire s'engage à détruire l'ancien appareil de chauffage.
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise titulaire d'une qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) lors de l'établissement du devis à la facturation.



Montant de l'aide et modalités de versement

- Prime forfaitaire de 1 000€ dans la limite de 80% du montant total des travaux TTC.
- Bonification de 1 000 € sous conditions de revenus (pour le propriétaire : foyer modeste ou très modeste) : barème ANAH.

Contactez le service 3CM Rénov+ au **04 78 06 67 77**

Infos sur 3cm.fr > Rubrique La 3CM à vivre > Préserver l'environnement

